



Ouagadougou, le 12 9 OCT 2026

COMMUNIQUÉ

Depuis l'institution de la carte « **Laabal** » dans le processus d'acquittement des amendes liées aux infractions routières, des témoignages de citoyens font état de pratiques qui tendent à détourner cet outil de sa vocation initiale.

En effet, il ressort que certains agents chargés des contrôles routiers utiliseraient cette carte comme moyen de pression sur des automobilistes et motocyclistes en infraction, à des fins de racket ou de corruption. De telles pratiques sont contraires aux valeurs d'intégrité, de probité et de justice sociale prônées par la Révolution Progressiste Populaire (RPP).

Face à cette situation, le Ministre de la Sécurité tient à rappeler que la carte « **Laabal** » a été instituée pour éviter la saisie systématique des engins des contrevenants, leur permettre de s'acquitter de leurs amendes à une date de leur convenance et contribuer ainsi à la lutte contre la corruption.

Elle constitue donc un outil de facilitation destiné aux usagers en infraction, et non un instrument de contrainte. L'exécution de travaux d'intérêt commun ne saurait être considérée comme sa finalité principale.

À cet effet, le Ministre de la Sécurité invite tout usager en infraction à exiger la carte « **Laabal** », une démarche qui sera désormais considérée comme un acte citoyen et pourrait constituer une circonstance atténuante.

En outre, il rappelle que la route est un espace de civisme. Les usagers et les agents de sécurité en mission de contrôle se doivent courtoisie et respect mutuel. La sécurité et la justice sociale se construisent ensemble, dans la transparence et le respect de la loi.

Enfin, le Ministre de la Sécurité renouvelle ses encouragements à l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui, par leur professionnalisme, leur intégrité et leur engagement quotidien, œuvrent à la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.


Le Ministre
Mahamadou SANA
Officier de l'Ordre de l'Étalon